

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_095**

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 5 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 5 décembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

PREND ACTE

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU

Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Hervé RICHARD a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

DEL2024_095 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment en ses articles L231-1 et L231-4,
- Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
- Vu le rapport social unique 2023 de la communauté de communes Seulles Terre et Mer,
- Vu la présentation du rapport au Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2024,
- Vu la présentation du rapport au bureau en date du 28 novembre 2024.

Considérant que depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée.

Considérant que les données présentées ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

Où l'exposé, le conseil communautaire :

PREND ACTE du Rapport Social Unique 2023 de la communauté de communes Seulles Terre et Mer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN